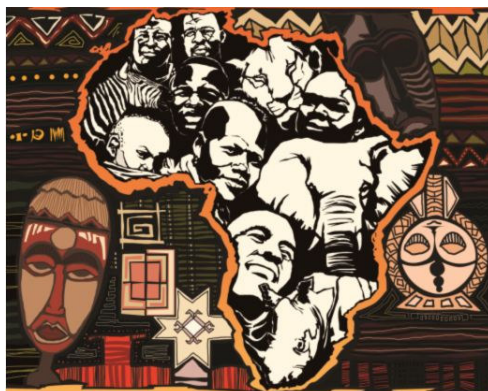


Dorothe C. SOSSA
(Sous la direction de)

**NOUVELLES DEMOCRATIES ET SOCIALISATION
POLITIQUE : ETUDE COMPAREE DES CAS DU BENIN, DU
BURKINA FASO ET DE LA ROUMANIE**



(Problématique et centres d'intérêt de la recherche)

Ouvrage à paraître en 2011

Cette étude bénéficie d'une subvention à la recherche de l'Agence
Universitaire de la Francophonie (AUF)



(Projet de Coopération Scientifique Inter-universitaire, PCSI)



TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES ET SOCIALISATION POLITIQUE AU BÉNIN, AU BURKINA FASO ET EN ROUMANIE

I- Contexte et justification

A travers le monde, la transition démocratique comporte des caractéristiques communes et des différences profondes. Ces différences relèvent, entre autres, de la tradition politique, de la culture institutionnelle, de la dynamique sociale et culturelle, du développement économique. Il y a quand même des points communs qui sont liés, en tout premier, à l'essence similaire du processus, voire le passage d'un régime autoritaire ou dictatorial à un régime démocratique et constitutionnel, passage que la littérature a nommé « transition démocratique ». Les études comparatives, qui offrent la possibilité d'analyser selon des critères méthodologiques communs de deux ou plusieurs systèmes politiques, sont donc pleinement justifiées¹.

Notre projet, qui vise à réaliser une recherche comparative sur la transition démocratique et la socialisation politique au Bénin, au Burkina Faso et en Roumanie, se propose de couvrir l'absence quasi-généralisée des études comparatives entre la transition des pays de l'Afrique de l'Ouest (PAOs) et des pays de l'Europe centrale et orientale (PECOs), qui contraste avec l'abondance des études comparatives entre l'Amérique latine et l'Europe orientale ou entre l'Afrique et l'Asie.²

Notre projet vise aussi à renforcer la coopération interuniversitaire entre la Roumanie, le Bénin et le Burkina Faso à travers les solidarités qui sont créées et qui vont se créer tout au long des activités de coopération au sein du projet. En ce sens, nous allons développer la coopération qui a été entamée entre l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca (Roumanie) et l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), d'un côté, et la coopération déjà fonctionnelle entre l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique de Ouagadougou (Burkina-Faso), de l'autre côté. Les trois institutions de recherche poursuivront le développement des relations de coopération à travers des formes de collaboration et de partenariats plus avancées, telle l'introduction à l'Université de Cluj d'une filière

¹ Pour la justification de l'étude comparative des systèmes politiques, v. : Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, Paris, Armand Collin, 2001, ou bien la synthèse de Donald Horowitz, "Comparing Democratic Systems", in *Journal of Democracy*, vol. 1, nr. 4, 1990, pp. 73-79.

² V., par exemple, Guillermo O'Donnell et Philippe C. Schmitter, *Transitions from authoritarian rule. Tentative conclusions about uncertain democracies*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1986 ou bien Juan Linz, Alfred Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1996

d'études ou d'une série de cours sur l'Afrique noire francophone. De surcroît, le Centre d'Etudes Politiques et Relations Internationales (CESPRI) et le Carrefour Africain de Recherche et d'Echanges pour le Développement (CAREDE), deux organisations de la société civile spécialisées dans la valorisation des résultats des recherches scientifiques et civiques, sont partenaires dans ce projet et assurent la multiplication des effets collatéraux du projet.

Les trois pays qui sont inclus dans le projet présentent des caractéristiques qui les font, à la fois, suffisamment semblables pour garantir le bien-fondé d'une recherche méthodologiquement commune, et assez différents pour permettre l'opérationnalisation des conclusions de la recherche dans l'étude ultérieure d'une variété plus large de pays (par exemple, d'autres pays de l'Afrique et de l'Europe orientale ou de l'Asie centrale).

Ainsi, après une prise de l'indépendance tumultueuse, le Bénin s'est vu imposer, à travers un coup d'Etat militaire, un régime communiste de type néostalinien (ce qui suscita une première comparaison avec la Roumanie, faite par l'ancien président Emile D. Zinsou, « Le Bénin est une Roumanie sans exportation [...]»³). Après les chutes de l'Union Soviétique, du mur de Berlin et le discours de la Baule, le Bénin est passé par une période de transition, marquée par l'installation des institutions de l'Etat de droit, la liberté de la presse et d'expression et l'alternance du pouvoir démocratique : 1991-1996, sous la Présidence de Nicéphore Soglo; suivies par une période de relative stagnation durant les deux mandats de l'ancien leader communiste du pays, Mathieu Kérékou (1996-2001 et 2001-2006). Finalement, une période de réformes effervescentes, ralenties toutefois par un mal gouvernance et la crise économique mondiale de 2008, marque le quinquennat de Thomas Yayi Boni.⁴

Au Burkina Faso, le processus de consolidation d'un Etat de droit a été bouleversé à plusieurs reprises. Après l'indépendance, la dictature d'Aboubacar Lamizana (1966-1980), qui a été assouplie vers la fin des années 1970, a marqué une période assez stable. Par contre, les coups d'Etat répétés qui ont suivi (1980, 1983, 1987) et la guerre avec le Mali, ont fait plonger le pays dans le chaos et la famine. Au pouvoir depuis 1987, Blaise Compaoré a institué un régime autoritaire qu'il a commencé à relaxer

³ *Le Monde* du 6 mars 1990, section internationale.

⁴ Pour une histoire politique du Bénin, v. Chris Allen et M. Radu, *Benin, the Congo, Burkina-Faso : Economics, Politics and Society*, Londres, Pinter Publishers, 1989.

lentement depuis 1991. La transition démocratique peine encore, même si le multipartisme paraît de plus en plus fonctionnel, notamment en l'absence d'une alternance effective au pouvoir, dans les conditions où le Président Compaoré est à son troisième mandat.

La Roumanie a eu à son tour du mal à sortir de la dictature communiste de Nicolae Ceausescu (1965-1989). Suite aux mouvements de masse mais aussi à un coup d'Etat, les Ceausescu ont été fusillés par le Front du Salut National, dirigé par un ancien apparatchik réformateur du Parti Communiste, Ion Iliescu, qui a pris le pouvoir. Les premiers pas de la démocratie roumaine ont été marqués par des troubles interethniques (entre la majorité roumaine et la minorité hongroise) et par des émeutes sociales et politiques, qui ont consacré l'usage de la violence politique (notamment à travers l'emploi des ouvriers des mines comme une force de répression contre l'opposition). La première alternance au pouvoir n'a eu lieu qu'en 1996 ; les réformes du nouveau pouvoir ont été très dures et assez peu efficaces et se sont soldées par la montée de l'extrémisme, lors des élections de 2000. Revenu au pouvoir, Ion Iliescu a mené une politique du maintien du statu quo, dans un contexte de progrès économique et d'ouverture internationale (adhésion à l'Otan, en 2004 et à l'Union Européenne, en 2007). Il perd quand même les élections de 2004, remportées par Traian Basescu. Ce dernier a bouleversé le régime constitutionnel, en s'imposant comme « hyper-président » et en capitalisant électoralement par le dénigrement du Parlement, de la Cour Constitutionnelle et des partis politiques. Si la transition démocratique est en train d'aboutir, tant bien que mal, la consolidation démocratique ne semble pas encore acquise.⁵

Il s'agit donc de trois pays, qui, tout en se trouvant à des étapes différentes de la transition vers une démocratie fonctionnelle et consolidée, présentent quand même des similitudes en ce qui concerne les difficultés de mettre en place une séparation effective des pouvoirs et la manière dont la socialisation politique inachevée influe sur la légitimité et la représentativité des systèmes politico-institutionnels. Mieux, si dans la littérature sociologique et politologique, la transition démocratique est abordée au niveau de ces pays, la socialisation politique est très peu étudiée et la transversalité très peu utilisée comme approche méthodologique.

⁵ V. Howard Loewen et Sergiu Miscoiu (coord.), *Issues of Democratic Consolidation in Romania*, Cluj, Efes, 2004.

En outre, en marge de ce processus de la recherche, le volet "Formation" n'est pas occulté par l'équipe de recherche PCSI. Un atelier de recherche documentaire et de publication scientifique (versions papier et électronique) permettra aux jeunes chercheurs (auditeurs DEA et doctorants) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) de bénéficier de l'expérience et des acquis des chercheurs du PCSI.

CENTRES D'INTERET DE LA RECHERCHE

Thème : Des régimes dictatoriaux aux régimes démocratiques : la marche vers la transition (par Simon DAKO, Bénin)

L'auteur a montré que les pays en transition sont passés d'un régime dictatorial à un régime démocratique. Ainsi, les régimes démocratiques se situent aux antipodes des régimes dictatoriaux. Toutefois, la réussite d'une transition démocratique ne doit pas être assimilée à l'organisation des élections mais plutôt à l'institutionnalisation de la démocratie, entendue comme un processus durable dans le temps et générant des changements qualitatifs.

Ce passage d'un régime à un autre a été fondamentalement rendu possible dans les trois pays à l'étude par les mêmes facteurs internes (contestation populaire, oppression du peuple) et externes (chute du mur de Berlin, conditionnement de l'aide au développement, puissances occidentales). Mais, les chemins empruntés sont variés : le Bénin a réussi une conférence nationale assimilable sociologiquement à l'arbre à palabre africain ; le Burkina Faso a refusé une conférence de ce genre et organisé un forum de réconciliation nationale et la Roumanie par l'abandon du pouvoir (assassinat de Ceausescu) et la démocratisation par la parlementarisation des institutions. Il faut aussi noter que seul le Burkina Faso n'a pas pu réaliser une alternance au sommet du pouvoir.

Thème : La révision de la Constitution au Burkina Faso (par Luc Marius IBRIGA, Burkina Faso)

Après avoir définie la Constitution et ses caractéristiques qui se présentent à la fois comme une règle symbolique, une doctrine philosophique, une règle juridique, l'auteur montre que les révisions intempestives fragilisent la constitution. Il y a donc des révisions de droit et des révisions de fait. Autrement dit, deux voies peuvent être empruntées pour réviser une Constitution : la voie formelle ou juridique (I) et la voie informelle ou politique (II).

S'agissant de la voie formelle, il faut noter que la Constitution burkinabè est une Constitution rigide c'est-à-dire que la procédure de sa révision est soumise à des formalités plus ou moins strictes. Il y a révision informelle ou politique de la Constitution quand celle-ci se fait en marge de la constitution, par un contournement des prescriptions constitutionnelles ou un détournement des pouvoirs conférés par la

Constitution à un des pouvoirs constitués. En ce sens, la Constitution du Burkina Faso est de part l'œuvre des acteurs politiques objet de révisions informelles puisque la loi 001/97/ADP fixant les conditions de la mise en œuvre de la procédure de révision est de nature oblique. C'est, selon cet auteur, le prototype (la loi ci-dessus) de la révision informelle ou politique. En cela ses dispositions inconstitutionnelles méritent d'être abrogées.

Thème : L'accès à la justice au Bénin (par Eric DEWEDI, Bénin)

L'auteur a montré que le Bénin attache un prix à la protection des droits de l'homme. Ainsi, la question de l'accès à la justice se pose en termes de réalisation de droit de l'homme.

Ce droit à la justice est reconnu et garanti par la Constitution béninoise et par certains instruments internationaux auxquels le Bénin est partie. Pour favoriser cet état de choses, le constituant béninois a créé des tribunaux. De plus, la saisine de la Cour Constitutionnelle de façon personnelle et individuelle sur les questions de la violation des droits de l'homme et des libertés est une grande avancée et une innovation dans le système de la démocratisation. En revanche, sur les questions économiques et socioculturelles, la Cour Constitutionnelle s'est auto-déclarée incompétente.

Il met également un accent sur la problématique de l'accès à la justice au Bénin. En ce sens, la lenteur judiciaire, le nombre restreint de tribunaux, la « peur » de la justice, le cout élevé des frais de justice, etc. sont autant de défis à relever par la justice béninoise pour sa pleine plénitude. Des réformes fonctionnelle et textuelle sont alors inhérentes pour mieux faire fonctionner le secteur de la justice au Bénin.

Thème : Professionnalisation politique dans les nouvelles démocraties : réflexion sur les cas du Bénin et de la Roumanie (par Sergiu MISCOIU, Roumanie)

Plusieurs disciplines s'interrogent sur la question de la professionnalisation politique. Pour les philosophes, la politique est-elle l'apanage d'une certaine catégorie de personnes dans la société ? Les sociologues s'intéressent aux rapports existant entre les appartenances socioprofessionnelles et les carrières politiques individuelles. Quant aux économistes, il évalue le marché de la professionnalisation.

A l'instar du métier de fonctionnaire de la politique, un peu comme dans les démocraties occidentales, la professionnalisation devient une question-clé de la propagande politique dans les pays en transition. Ainsi, la trajectoire de professionnalisation politique est presque similaire dans les deux pays.

On peut noter une période d'enthousiasme qui s'est traduite par la multiplication des idées, des initiatives, des partis et des candidats et par la généralisation du principe selon lequel la politique était l'affaire de tous. Ensuite vient la phase où le discours dominant tourne autour de la compétence, du professionnalisme, de la capacité décisionnelle comme des critères essentiels dans le choix des candidats et dans l'appréciation des prestations des gouvernants. La rhétorique de la professionnalisation passe avant tout par la technocratisation de la politique. Cependant, la professionnalisation signifie-t-elle la technocratisation de l'acte gouvernemental ? ou bien l'amélioration des stratégies de communication politique ? Il en conclut que la professionnalisation est l'un des acquis de la transition et de la consolidation démocratique mais une professionnalisation se résumant au développement des appareils et des méthodes techniques de propagande.

Thème : Professionnalisation de l'action politique à l'épreuve des cultures locales : le cas du Burkina Faso (par Ludovic O. KIBORA, Burkina Faso)

Dans une perspective anthropologique politique, l'auteur montre que la politique est devenue une activité pour ne pas dire une profession. La modernité de l'Etat au Burkina Faso ne s'est pas fait ou ne se fait pas sans l'inclusion des pouvoirs locaux c'est-à-dire de la chefferie traditionnelle.

La pratique politique puise son activisme dans les prédispositions culturelles des sociétés pour se mouvoir dans l'arène politique. De même, il souligne de façon empirique que les manifestations culturelles traditionnelles font objet de "saisine" par les professionnels de la politique. On peut en retenir que les professionnels de la politique chevauchent entre faits culturels et modernité du pouvoir politique.

Thème : Citoyenneté et pratiques démocratiques au Bénin et en Roumanie (par Sèdagban Hygin F. KAKAI, Bénin)

La citoyenneté est l'une des thématiques les moins abordées par les chercheurs en sciences sociales et politiques aussi bien dans les pays en transition d'Afrique que de l'Europe de l'est. Il y en est de même pour la socialisation politique indispensable à un renouvellement permanent du fait démocratique porteur de progrès social et de développement car toutes les politiques publiques sont dites destinées au bien-être des citoyens. Cependant, comment se fait l'ancrage de l'action citoyenne dans ces sociétés démocratiques ?

Pour répondre à cette principale question de recherche, l'auteur s'intéresse aux domaines de définition de la citoyenneté; au droit de vote comme un droit citoyen et enfin, à la crise identitaire qui secoue le fait citoyen dans les nouvelles démocraties. En effet, les domaines d'action de la citoyenneté sont plus élargis et s'élargissent en fonction de l'offre de l'espace public. On ne peut la réduire au civisme, à la civilité et à la solidarité. Autrement dit, le citoyen est titulaire de droits et d'obligations mais il ne se limite pas au droit de vote comme le stipule certaines doctrines qui définissent essentiellement la citoyenneté par l'effectivité du droit de vote. La preuve si le droit de vote est un droit incontestablement citoyen, il faut nuancer en montrant que les citoyens ont une très grande marge de manœuvre pour l'exercer ou non. D'où il est question d'interroger le système institutionnel de vote et le comportement des acteurs de l'arène politique. L'évolution du taux de participation aux élections législatives dans les deux pays en montre la pertinence. Cela suppose que la représentation du fait citoyen se pose en termes de recherche d'identité du citoyen et de surcroît en termes de crise de société démocratique.

Thème : Confiance ou scepticisme : l'évaluation des institutions civiles et politiques de la Roumanie (par Zsombor CSATA, Roumanie)

Il s'agit d'une analyse sociologique de l'efficacité des institutions démocratiques à l'image de la population roumaine. L'auteur examine la relation entre la confiance aux institutions et les perceptions des électeurs sur le fonctionnement de la démocratie. Plus précisément, il s'agit de la relation entre la confiance institutionnelle et l'activité politique.

Il a expliqué comment le communisme a étouffé toutes les initiatives citoyennes et de participations civique et publique. Il soutient que cela influence la confiance aux

institutions dans l'actuel système démocratique. Ainsi, après 1989 où la Roumanie opérait sa transition, nombre d'acteurs pensaient que les choses changeront. « La population a cru à une évolution rapide, majeure et équitable et la plupart ne pensait pas que la transition vers la démocratie était un processus d'apprentissage continu et durable ».

Pour être plus précis, avec plusieurs méthodes d'enquête notamment statistique, l'auteur analyse le degré de confiance aux institutions civiles et politiques telles que l'église, l'armée, la presse, les syndicats, la police, le parlement, les fonctionnaires publics et la justice. D'entre les huit institutions incluses dans l'analyse, les partis politiques, le parlement et le gouvernement bénéficient de moindre confiance des citoyens. Les perceptions des roumains sur la démocratie sont hétérogènes, les connaissances sur la destination des institutions démocratiques sont très diffuses. La méfiance à l'égard de ces institutions s'adresse principalement aux personnes qui ont exercé le pouvoir et ne signifie pas nécessairement qu'ils contestent la légitimité du système démocratique dans son ensemble. Les entretiens ont aussi révélé que dans les décisions des électeurs, la confiance personnelle joue un rôle primaire et souvent ils font recours aux décisions basées sur les compétences professionnelles des candidats ou les expériences processuelles antérieures.

Thème : L'espace public postcommuniste et ses partages du sensible (par Ciprian MIHALI, Roumanie)

La crise structurale de l'économie, de la politique et de la société roumaine est une occasion pour mieux déceler ou évaluer les transformations de ces deux dernières décennies. L'auteur révèle que cette crise structurale provoque un dérèglement du rapport entre public et privé de même qu'une crise accrue de la représentation politique. Il postule pour l'hypothèse selon laquelle : la société roumaine postcommuniste achève, sur le fond et sous le prétexte de la crise mondiale, une longue période de transition marquée par une mobilisation permanente en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs économiques, législatifs, militaires ou de sécurité considérés comme autant d'étapes formelles pour atteindre un niveau dit « européen » de démocratisation de la société.

En fait, la configuration de l'espace public fait que la politique est une mise en scène et par cela même, l'espace public devient un non-lieu, un faux-lieu sans occupation, sans pratique et sans dimensions possibles. Il démontre aussi que nos démocraties sont affaiblies par l'effritement de valeurs et attitudes telles que la solidarité, la

responsabilité, la confiance, l'espérance, etc. Cette production intellectuelle relevant de la philosophie morale et politique relance la vie dans les sociétés démocratiques.

Note sur les auteurs

Dorothé C. SOSSA, LL.M, LL.D (Université d'Ottawa, Canada) est Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire de droit privé, Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC-Bénin). Il est Doyen honoraire de la Faculté de droit et de sciences politiques (FADESP/UAC), ancien Ministre des portefeuilles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) et de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme au Bénin. Il est le Responsable scientifique du PCSI.

Sergiu MIȘCOIU, Docteur en histoire (Université Babès Bolyai, Roumanie), Docteur en Sciences politiques (Université de Marne-la-Vallée, France), Maître de conférences à l'Université « Babès-Bolyai » de Cluj (Roumanie), HDR à l'Université de Paris-Est (France). Il est Editeur exécutif de la revue scientifique *Studia Europaea*, Coordonateur du Master francophone international en cotutelle « Etudes Politiques Européennes Comparées » (Cluj-Napoca/Marne-la-Vallée), Membre du Laboratoire Espaces Ethiques et Politiques de l'Université Paris-Est (France) et Directeur exécutif du Centre d'Etudes Politiques et Relations Internationales (CESPRI) affilié à la Faculté d'Etudes Européennes de l'Université Babès Bolyai de Cluj-Roumanie. Il est le co-Responsable scientifique du PCSI en Roumanie.

Ludovic O. KIBORA, Docteur en Anthropologie de l'Université Paris VII, Denis Diderot, Chef du département socio-économie et anthropologie du développement de l'Institut des sciences des sociétés du Centre national de la recherche scientifique et technologique (INSS/CNRST) au Burkina Faso. Il est le co-Responsable scientifique du PCSI au Burkina Faso.

Sèdagban Hygin F. KAKAI, Chercheur en Science politique à la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie (FADESP/UAC), Master recherche shs-Sciences de l'éducation (UFR/SLHS, Université de Besançon, France), DEA en Droits de l'homme et démocratie (Chaire UNESCO), DESS en Populations et dynamiques urbaines (CEFOP/UAC), Maître Sociologue-Anthropologue (FLASH/UAC). Il est le Coordonnateur du Carrefour Africain de Recherche et d'Echanges pour le Développement (CAREDE), Rédacteur en chef de la Revue électronique *Perspectives & Sociétés* et Chercheur associé au Centre d'Etudes Politiques et Relations Internationales (CESPRI).

Eric DEWEDI, Docteur en droit privé, Maître-assistant (CAMES) des Universités nationales du Bénin, Chef du Département de Droit Privé à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP), Chargé de la Coopération et de la recherche à la Chaire UNESCO des droits de la Personne et de la Démocratie, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Simon DAKO, Docteur en droit public de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, Enseignant des universités nationales du Bénin.

Ciprian MIHALI, Docteur en Philosophie, Maître de conférences en Philosophie politique à l'Université « Babeş-Bolyai » Cluj-Napoca (Roumanie), Directeur exécutif de l'Institut Francophone Régional d'Etudes Stratégiques – Europe Centrale et Orientale (IFRES-ECO) de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Zsombor CSATA, Sociologue, Directeur du Centre de Recherches sur les Relations Interethniques (CCRIT, Cluj-Napoca), et Enseignant à la Faculté de sociologie et assistance sociale de l'Université Babès Bolyai (UBB, Roumanie).

Marius Luc IBRIGA, Docteur en droit public, Maître-assistant de droit public (UFR/Sciences Juridiques et Politiques) à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso, est auteur de plusieurs publications sur le droit constitutionnel appliqué au contexte africain notamment burkinabé. Il est acteur de ce projet de recherche en tant que chercheur associé au CNRST.

Ce projet de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) bénéficie du soutien technique du Centre d'Etudes Politiques et Relations Internationales (CESPRI), de l'Institut Francophone d'Etudes Stratégiques – Europe Centrale et Orientale (IFRES-ECO), du Campus Numérique Francophone de Cotonou (CNFC) et du Carrefour Africain de Recherche et d'Echanges pour le Développement (CAREDE).